

République Française

Département de l'Ardèche

**Syndicat Mixte du Conservatoire
Ardèche Musique et Danse**

. Extrait du registre des délibérations du comité syndical.

Séance du mardi 20 octobre 2020

N° 780 | 2020

Objet : Admissions en non-valeur pour l'année 2020

Nombre de représentants au Comité Syndical : 12		Nombre total de voix du Comité Syndical : 18	
Collège des représentants du Département : 3 représentants (porteurs de 3 voix)		Collège des représentants des communes et des EPCI : 9 représentants (porteurs d'1 voix)	
Présents :	1	Présents :	7
Représentés par un pouvoir :	2	Représentés par un pouvoir :	1
Votants :	3	Votants :	8
Nombre de voix exprimables ¹ :	9	Nombre de voix exprimables ¹ :	8
Suffrages exprimés :	9	Suffrages exprimés :	8
Quorum² constaté = 8+3=11	Total des suffrages exprimés : 17		

L'an deux mille vingt, le vingt octobre à dix-huit heures et trente minutes, Salle annexe, Gymnase Fernand Chapelle, à Tain-l'Hermitage, après avoir été régulièrement convoqué par courrier en date du douze octobre deux mille vingt, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Paul BARBARY. Le quorum, fixé à 7 personnes présentes ou représentées, était atteint (8 élus présents + 3 représentés par un pouvoir).

Etaient présents ou représentés avec voix délibérative :

1. Elus du comité syndical :

Mesdames : Laurence ALLEFREDES (titulaire), Pascale BORDE-PLANTIER (titulaire), Mireille DESESTRET (titulaire), Martine ROUMEZY (titulaire) ;
Messieurs : Paul BARBARY (titulaire), Mathieu LACHAND (titulaire), Philippe EUVRARD (titulaire), Emile LOUCHE (suppléant),

2. Elus du comité syndical représentés par un pouvoir :

Mesdames : Marie-Pierre CHAIX (titulaire, donne son pouvoir à Pascale BORDE-PLANTIER), Christine FOUR (titulaire, donne son pouvoir à Paul BARBARY)
Messieurs : Olivier PEVERELLI (titulaire, donne son pouvoir à Laurence ALLEFREDES)

Etaient présents sans voix délibérative :

1. Elus des communes, des EPCI et du Département :

Les représentants des communes de : Plats, Saint-Victor, Saint-André-en-Vivarais et Pailharès

2. Autres présents :

¹ Nombre de voix exprimables = (nombre de présents + nombre de représentés) x nombre de voix

² Le quorum du comité syndical est atteint quand 7 de ses membres sont présents ou représentés (article 6.3 des Statuts).

Mesdames : Valérie CHAMBOULEYRON, Estelle DELAFONTAINE,
Messieurs : Sébastien ETIENNE, Arzel MARCINKOWSKI, Lionel MARIANI ;

Etaient absents ou excusés :

1. Elus du comité syndical :

Mesdames : Mesdames : Stéphanie BARBARTO (suppléante), Véronique CHAIZE (suppléante), Anne CHANTEREAU (suppléante), Christine FOUR (titulaire), Hélène LACROIX (titulaire), Barbara TUTIER (suppléante), Nadège VAREILLE (suppléante).

Messieurs : Denis DUCHAMPS (suppléant), Alain DEFFES (titulaire), Christophe FAURE (suppléant), Patrick OLAGNE (suppléant), Olivier PEVERELLI (titulaire), Marc-Antoine QUENETTE (suppléant), Denis REYNAUD (suppléant).

Secrétaire de séance :

Madame : Mireille DESESTRET

Objet : Admissions en non-valeur pour l'année 2020

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la proposition de demande d'admission en non-valeur formulée par le Payeur Départemental, ci-annexée ;

Entendu l'exposé du Président de séance précisant l'objet de cette délibération :

- « Faisant suite à la demande d'admission en non-valeur, formulée par Monsieur le Payeur Départemental, d'un ensemble de titres qu'il n'a pu mettre en recouvrement en raison d'une combinaison infructueuse d'actes pour l'année 2020, je sou mets à l'approbation du comité syndical une réponse favorable à cette demande.
- Celles-ci concernent donc 6 usagers (pour des titres émis entre 2015 et 2018) pour un montant total de **489,32 €** à inscrire au compte 6541, correspondant au non-paiement de la scolarité de plusieurs élèves ou la location d'instruments de musique.
- La liste nominative des créances n'est pas jointe au projet de délibération pour des raisons de protection du secret de la vie privée, mais peut être consultée au siège administratif de l'établissement. Elle est par ailleurs disponible auprès du Président de la présente séance.
- Aussi, sur la base de cette présentation et des éléments communiqués, je vous propose :
 - o **DE DONNER** un avis favorable à la demande d'admission en non-valeur formulée par le Payeur Départemental pour un montant de **489,32 €** ;
 - o **DE M'AUTORISER** à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
 - o **DE M'AUTORISER** à faire procéder aux opérations comptables nécessaires.
- Si cette proposition vous agréée, je vous invite à formaliser votre décision en adoptant le présent projet de délibération. » ;

Après en avoir délibéré par :

17 vote(s) « POUR »

0 vote(s) « CONTRE »

0 abstention(s)

- o **DONNE** un avis favorable à la demande d'admission en non-valeur formulée par le Payeur Départemental pour un montant de **489,32 €** ;
- o **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- o **AUTORISE** le Président à faire procéder aux opérations comptables nécessaires.

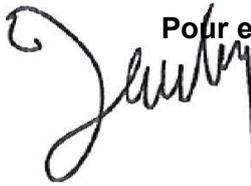
Envoyé en préfecture le 21/10/2020

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

SLOW

ID : 007-250702453-20201020-780-DE

 **Pour extrait certifié conforme,**



Le Président du Syndicat Mixte.